

PROTOCOLE CONSEILS DE CLASSE

Pour les délégués parents

I - Calendrier et horaires des conseils de classe

Les périodes de conseils de classe sont fixées en début d'année dans le calendrier pédagogique en fonction des dates de fin des deux semestres. Pour chaque période de conseil de classe, l'établissement transmet le calendrier à l'APE.

Important : L'APE se chargera d'informer l'ensemble des parents délégués (*et les CPE se chargeront d'informer les délégués élèves*).

Jours et horaires des conseils de classe

Les conseils de classe se déroulent au maximum sur deux semaines, les lundi, mardi et jeudi et sont présidés par le chef d'établissement, le chef d'établissement adjoint et le CPE.

Les horaires des conseils de classe sont les suivants :

- premier conseil de 16h15 à 17h15,
- second conseil de 17h30 à 18h30.

II - Déroulement du conseil de classe

Le conseil de classe se déroule en deux parties :

A - Le tour de table :

Le président du conseil de classe ouvre la séance. Chaque membre du conseil de classe se présente puis le professeur principal présente un bilan. Chaque enseignant peut intervenir ou compléter le bilan effectué par le professeur principal.

L'intervention des délégués (Les délégués de la classe interviennent après le professeur principal) :

- *Les délégués élèves* : l'intervention des délégués élèves est préparée en heure de vie de classe. L'objectif est d'informer le conseil de classe du fonctionnement de la classe (le climat scolaire, le travail en classe, les difficultés rencontrées par les élèves). Le conseil de classe n'est pas le lieu pour évoquer des difficultés rencontrées dans une matière, cela doit se faire directement auprès de l'enseignant concerné, ni de demander « des frites à la cantine ou des bancs dehors », il y a pour cela l'instance du CVC. (Conseil de la Vie Collégienne)
- *Les délégués parents* interviennent en s'appuyant sur un questionnaire FCPE (le nombre de questionnaires doit être significatif, dans le cas contraire, il est inutile de le mentionner). L'intervention des délégués parents doit porter sur le climat de la classe, son fonctionnement, les difficultés rencontrées par les élèves et tout ce qui relève de la scolarité des élèves.

B - Le « cas par cas » :

Les appréciations sont préparées en amont par le professeur principal.

Une présentation globale et un positionnement de chaque élève sont effectués à l'aide :

- de la toile d'araignée (document de positionnement des élèves),
- d'un tableau de répartition globale, "photographie complète" de la classe :

	Très bons résultats	Un bon ensemble	Un ensemble juste	Des grandes difficultés
Appréciation classique				
Avec <u>en plus</u> des encouragements dans l'appréciation				
Avec <u>en plus</u> des félicitations dans l'appréciation				
Alerte travail (T)				
Alerte comportement (C)				